

8.2 Certification des ministères et des organismes gouvernementaux, 1995-2004

Le processus de certification des ministères et des organismes gouvernementaux (M-O) est assez simple. Comme la fonction publique est déjà en très grande majorité francophone et que la langue du travail y est déjà le français, la plupart des ministères et des organismes gouvernementaux obtiennent rapidement leur certificat de conformité. Au 31 mars 1995, 93,5 % de ceux-ci étaient certifiés, et il va sans dire que la plupart l'ont été sans avoir à appliquer de programme (voir le tableau 8.2).

Le taux de certification a accusé une légère baisse entre les années 1995 et 1998, pour fléchir brusquement de 90,5 % à 76,1 % en 1999 (voir le graphique 8.2).

Cette diminution peut en partie être attribuable au fait que, de 1997 à 2003, l'Office consacrait la majorité de son temps à la production d'avis sur les projets de politiques linguistiques des M-O. Il lui fallait également les soutenir dans cette démarche et suivre l'approbation et la mise en œuvre des politiques par les ministères et organismes.

De ce fait, il y a eu moins d'efforts consentis à la certification des ministères et des organismes gouvernementaux, ce qui a accru le pourcentage des ministères et des organismes gouvernementaux en évaluation. Par contre, nous constatons qu'en 2003 et en 2004, le taux de certification augmente, et ce, en raison principalement du fait que la certification est redevenue une priorité, puisque les politiques linguistiques ont été pour la plupart adoptées. (Voir le tableau 8.2)

En bref

De 1995 à 2002, il y a eu baisse du taux de certification des ministères et des organismes gouvernementaux. Depuis, on observe une hausse significative : de 76 % en 2002, on est passé à 86 % en 2004.